

Aide-mémoire

Révision de l'IDC suite à un changement de condition chez l'utilisateur

Lorsque l'intervenant usager constate un changement dans la condition de l'utilisateur ou qu'il en est informé par la RI-RTF, il doit revoir l'IDC afin de s'assurer d'apporter les modifications nécessaires aux services ou aux précisions dans les meilleurs délais.

Tâches de l'intervenant usager		Précisions
1	Consulter le plus rapidement possible la RI-RTF afin d'évaluer la nouvelle condition et les besoins de l'utilisateur en vue de réviser l'IDC.	Avoir en main l'IDC actif de l'utilisateur afin d'avoir une idée des changements à apporter.
2	Consulter les professionnels impliqués et obtenir les protocoles, procédures, plans de traitement et règles de soins en lien avec le changement de condition de l'utilisateur, si nécessaire.	Ces documents seront utiles pour préciser les nouveaux services devant être offerts par la ressource.
3	Valider que les services déterminés dans l'IDC actif sont toujours d'actualité en lien avec le changement de condition constaté. Si oui, aucun changement n'est à apporter à l'IDC actif.	Informar la RI-RTF qu'aucun changement n'est à apporter à l'IDC.
4	Sinon, déterminer les nouveaux services à rendre en lien avec les récents besoins de l'utilisateur.	Avoir en main le Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien et d'assistance. Il est possible d'utiliser la « grille de classification (IDC) » disponible dans l'intranet pour vous supporter.
5	Déterminer avec la RI-RTF les moyens qu'elle utilisera pour rendre le(s) nouveau(x) service(s).	Les précisions doivent indiquer les moyens que la ressource prend pour rendre le(s) service(s) à l'utilisateur.
6	Faire parvenir au classificateur les changements requis dans l'IDC idéalement par écrit, ainsi que la date de début du changement. Joindre les protocoles/recommandations, si nécessaire.	La « Grille de la classification (IDC) » peut être utilisée pour transmettre l'information et un échange avec le classificateur peut avoir lieu. Le classificateur fera les modifications à l'IDC et demandera des précisions sur les services à rendre par la ressource, si requis. Il remettra l'IDC modifié à la RI-RTF et en fera suivre une copie à l'intervenant usager.
7	Consigner les actions posées au dossier de l'utilisateur.	Déposer l'IDC modifié au dossier de l'utilisateur.
8	S'assurer que le « sommaire des renseignements » est mis à jour et remis à la RI-RTF si des changements y sont apportés.	Déposer une copie du sommaire au dossier de l'utilisateur.